



## Mairie de Germigny

89600

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 3 août 2021

Convocation du conseil municipal du 28 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois août à vingt heures quarante, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment « Les Merlettes », sous la présidence de Monsieur Pascal Fournier, Maire,

**Présents** : Guillaume Desvaux, Fabien Jacqueminet, Emilie Fournier, Renée Durand, Franck Danglard, Claude Conversat, Christophe Gibier

**Absents excusés** : Adeline Jovasevic-Ythier (pouvoir Claude Conversat), Nicolas Kleeberg, Franck Gourdet (pouvoir Fabien Jacqueminet)

**Absents** : Cédric Courteaux, Frédéric Paysan

**Secrétaire de séance** : Franck Danglard

Approbation du conseil municipal du mardi 15 juin 2021.

#### D.P.U. :

Le D.P.U. n'a pas été appliqué pour les parcelles suivantes :

- AO 61, AO 62, AO 65 et AO 305 situées route de Saint-Florentin

#### 1 – Finances

##### a) Etudes devis matériels et travaux divers

Informations financières :

- Le prêt à court terme souscrit pour les travaux de rénovation de la salle culturelle a été totalement remboursé en juillet. Les subventions obtenues ont été versées, seule la subvention du FEDER est en attente, des informations complémentaires ont été transmises.
- Travaux de l'église : la sécurisation de la voute a été effectuée par l'entreprise Léon Noël. Le dossier de demande de subvention auprès de la DRAC a été validé. Le montant de la subvention attribué correspond au maximum, soit 40% des dépenses de réparations.

- Transport scolaire du midi et transport piscine (Délibération DCM 2021-055) :

La commune a demandé des devis pour le transport « du midi » ainsi que pour le transport « piscine ».

M. Claude Conversat présente les deux devis des entreprises consultées pour effectuer les transports :

Transport du midi :

|               |          |
|---------------|----------|
| Prêt à partir | 98 € HT  |
| Transdev      | 96 € TTC |

|                     |          |
|---------------------|----------|
| Transport piscine : |          |
| Prêt à partir       | 70 € TTC |
| Transdev            | 56 € TTC |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir les devis de la société de transports « Transdev » pour les montants suivants :

|                  |          |
|------------------|----------|
| Trajet piscine : | 56 € TTC |
| Trajet du midi : | 96 € TTC |

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les bons de commandes.

- Avance frais de participations aux maternelles (délibération DCM 2021-056) :

M. Claude Conversat, 1<sup>er</sup> Adjoint, indique que le conseil municipal de Butteaux a voté une demande d'avance des frais de maternelles (ATSEM) avant le décompte définitif. Cet acompte est basé sur les 50% des frais de l'année précédente.

Les avances demandées s'élèvent à 7 175,87€ pour l'école maternelle de la Chaussée (14 351,75€ pour l'année 2019-2020) et 4 474,60€ (8 949,21€ pour l'année 2019-2020) pour l'école maternelle de Butteaux.

Les membres du conseil municipal estiment que cette demande d'acompte est justifiée et permet de faciliter la trésorerie des communes en fin d'année. Il en ressort que la commune de Germigny est dans la même situation en ce qui concerne les frais du RPI (restauration scolaire, transport, ...). Les membres du conseil municipal souhaitent instaurer une demande systématique d'acompte correspondant aux frais de RPI calculé sur l'année scolaire précédente. Le solde sera demandé après l'établissement et la vérification des différents tableaux de calcul en fin d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** d'accepter cette demande d'acompte pour un montant total de 11 650,47€

**AUTORISE** M. le Maire à mandater les titres de la Commune de Butteaux

**DECIDE** de demander un acompte de 50% du montant des frais de la commune de Germigny pour le RPI de l'année scolaire 2019-2020

**AUTORISE** M. le Maire à établir le titre de 6 008,77€ à la commune de Percey (12 017,54€ divisé par 2)

**AUTORISE** M. le Maire à établir le titre de 7 423,56€ à la commune de Butteaux (14 847,12€ divisé par 2)

- Remplacement de 5 bouches d'égout (délibération DCM 2021-057) :

M. Claude Conversat, 1<sup>er</sup> Adjoint, informe les membres du conseil municipal qu'une consultation a été lancée auprès de trois entreprises de travaux publics afin d'obtenir un devis pour le remplacement de 5 bouches d'égout.

La société GCTP a fait parvenir un devis d'un montant de 11 913,72€ TTC

La société Mansanti TP a établi un devis s'élevant à 12 732,00€ TTC

La société Fortini n'a pas répondu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**DECIDE** de retenir le devis de GCTP pour le remplacement de 5 dalles de tampon pour un montant de 11 913,72€ TTC

**AUTORISE** M. le Maire à signer le devis

- Devis autolaveuse (délibération DCM 2021-058) :

M. Claude Conversat, 1<sup>er</sup> Adjoint, explique les différents essais de matériels effectués dans les locaux des Merlettes pour l'entretien des sols. Les agents ont participé à ces essais et ont pu ainsi tester les machines, et donner leur avis.

Monsieur Fabien Jacqueminet, 2<sup>ème</sup> Adjoint, explique que le choix s'est porté sur une machine à batterie rechargeable dont le mouvement est fluide. Cette autolaveuse est un outil de travail qui vient en complément du matériel manuel utilisé, afin d'améliorer et de faciliter le travail des agents en limitant et en prévenant les troubles musculosquelettiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**DECIDE** de retenir le devis de la société SODIP Hyg'Up pour un montant de 3 210,00€ TTC accessoires compris.

**AUTORISE** M. le Maire à signer le devis

- Fenêtres de la mairie (délibération DCM 2021-059) :

M. Claude Conversat, 1<sup>er</sup> Adjoint, informe les membres du conseil municipal que les fenêtres du bâtiment principal de la commune doivent être changées et tout particulièrement celles du bureau du SIAEP situés au 1<sup>er</sup> étage de la mairie. Une consultation a été lancée auprès de trois entreprises afin d'obtenir un devis pour le remplacement des fenêtres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**DECIDE** de ne remplacer pour le moment que les 2 fenêtres du 1<sup>er</sup> étage et de pas faire de rénovation

**DECIDE** de retenir le devis de la SARL Varennes Menuiserie qui propose de les changer par des fenêtres mixte bois-alu

**AUTORISE** M. le Maire à signer le devis, le montant étant prévu au budget article 21318

**AUTORISE** M. le Maire à préparer les documents d'urbanisme

**DEMANDE** à M. le Maire de prévenir l'entreprise Ythier et l'entreprise de La Forêt d'Othe du choix opéré.

- Panneaux de signalisation à Vieux Champs (délibération DCM 2021-060) :

M. le Maire souhaite obtenir l'avis des membres du conseil au sujet de l'arrêté temporaire pris pour les stops installés à Vieux Champs ainsi que sur leur efficacité. Les élus estiment que les stops installés permettent la diminution de la vitesse dans la Grande Rue de Vieux Champs, même si des irréductibles ne s'arrêtent pas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**DECIDE** de maintenir la signalisation Grande Rue à Vieux Champs

**DEMANDE** à M. le Maire de prendre un arrêté permanent instaurant la signalisation

**AUTORISE** M. le Maire à signer le devis de la société JCL Signalisation dont le délai de livraison est plus approprié aux besoins de la commune pour un montant de 1 051,11€ TTC

**AUTORISE** M. le Maire à signer le devis de la société JCL Signalisation pour le remplacement des panneaux d'entrées de Vieux Champs, des panneaux de signalisation de la salle culturelle et un panneau de rue précisant le coté de la Route de Saint-Florentin et le coté de la Route de Tonnerre pour un montant n'excédant pas 460,00€ TTC.

- Matériel de débroussaillage :

Afin d'éviter les projections de cailloux lors de l'utilisation de la débroussailleuse, il est conseillé d'installer un réciprocatrice à la place des lames ou du fil. La débroussailleuse actuelle de la commune ne permet l'installation de cet accessoire.

M. Fabien Jacqueminet, 2<sup>ème</sup> Adjoint, indique qu'il existe maintenant du matériel dorsal, plus maniable pour l'agent, et dont le poids est mieux réparti. Le support dorsal permet une liberté de mouvements des bras.

Les membres du conseil souhaitent approfondir et définir les besoins, et semblent intéressés par un modèle à batterie.

b) **Budget Commune Décision Modificative No 2** (délibération DCM 2021-061)

Pour faire suite aux différents projets présentés précédemment, délibération DCM 2021-056, délibération DCM 2021-058 et délibération DCM 2021-059, M. le Maire propose de faire un virement de crédit des dépenses d'investissements, il rappelle que les travaux de rénovation de l'éclairage public prévus au budget ne seront pas effectués cette année par le SDEY mais programmés l'année prochaine.

*Dépenses Investissements*

|   |               |
|---|---------------|
| <i>Article 2135</i> Travaux de voirie Panneaux et bouches d'égout | + 11 500,00 € |
| <i>Article 2188</i> Autres Immobilisations Autolaveuse            | + 3 210,00 €  |
| <i>Article 21534</i> Eclairage public                             | - 14 710,00 € |
| <b>Total</b>  | <b>0,00 €</b> |

M. le Maire informe les membres du conseil, que M. Dominique Lagrange, Inspecteur du centre des finances publics de Saint-Florentin demande un virement de crédit pour la subvention de la DETR.

*Recettes Investissements*

|   |                |
|---|----------------|
| <i>Article 1321</i> Etat                | - 111 508,10 € |
| <i>Article 1341</i> Dotation Equipement | + 111 508,10 € |
| <b>Total</b>                            | <b>0,00 €</b>  |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**ACCEPTE** la Décision Modificative No 2

**AUTORISE** M. le Maire à effectuer les virements de crédits proposés Budget Commune

c) **Redevances d'Occupation de Domaine Public**

• RODP ENEDIS (DCM 2021-062)

M. le Maire expose le mode de calcul pour la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2021.

Pour les communes de moins de 2000 habitants, la redevance applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants, est avant arrondi de 214,64 euros (à raison de 153 euros (Plafond de la Redevance) x 1,4029 (taux de revalorisation de l'évolution de l'indice ingénierie) ; le montant de la redevance mis en recouvrement, pour ces communes, est donc égal à 215 euros au titre de cette année, conformément à l'article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques qui prévoit que le montant de redevance doit être arrondi à l'euro le plus proche ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ACCEPTE** le montant de 215 euros calculé

**INSCRIT** la recette au Budget Commune, Section de Fonctionnement, article 70223.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

• RODP GRDF (DCM 2021-063)

M. le Maire fait part que, selon les textes et les indices en vigueur, la redevance d'occupation des sols par le réseau Gaz de France est calculée en fonction de la longueur du réseau Gaz de France sur le territoire communal, à savoir 2 159 ml selon le calcul suivant :

$$\begin{aligned} & [(0,035 \times L) + 100 \text{ €}] \times 1,27 \\ \text{soit } & [(0,035 \times 2159) + 100 \text{ €}] \times 1,27 = 222,96 \text{ €}. \end{aligned}$$

L'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel donne lieu à une RODP de 15€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ACCEPTE** le montant de 238 euros calculé et arrondi

**INSCRIT** la recette au Budget Commune, Section de Fonctionnement, article 70223.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

Mme Leslie ARNOULT, Conseillère Technique des Collectivités Territoriales chez GRDF est venue présenter le compte rendu d'activités de la Commune pour l'année 2020.

- **RODP ORANGE (DCM 2021-064)**

M. le Maire rappelle au conseil municipal les conditions et le calcul des redevances d'occupations des sols pour le réseau Orange – France Telecom -Année 2021.

Les tarifs de base pour la redevance pour France Télécom s'élèvent à :

40 €/km de réseau aérien

30 €/km de réseau souterrain

20 €/m<sup>2</sup> d'emprise au sol

Il faut les multiplier par le coefficient d'actualisation 1,37633 pour l'année 2021

Le patrimoine connu de la commune est le suivant : 5,864 km d'ouvrage aérien ; 4,916 km d'ouvrage en souterrain ; 2,80 m<sup>2</sup> d'installation au sol

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer les montants proposés comme suit :

Réseau aérien : 40 €/km x 1,37633 x 5,864 km = 322,83 €

Réseau souterrain : 30 €/km x 1,37633 x 4,916 km = 202,98 €

Emprise au sol : 20 € du m<sup>2</sup> x 1,37633 x 1,80 m<sup>2</sup> = 49,55 €

Soit un total de 575,36 €

**INSCRIT** la recette au Budget Commune, Section de Fonctionnement, article 70223.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

## **2 – Personnel communal**

Pour permettre le bon fonctionnement du service technique, un nouveau contrat va être proposé à l'agent contractuel, qui est déjà intervenu sur la commune, à partir du 23 août 2021.

Une demande d'apprentissage dans le domaine des Espaces Verts a été formulée oralement par une habitante de la commune. Les membres du conseil municipal conviennent que les travaux effectués par le service technique ne sont pas exclusivement liés aux Espaces Verts et qu'ils sont limités dans les aménagements paysagers. Les membres du conseil municipal ont conscience de la difficulté à trouver un maître d'apprentissage. Les élus peuvent envisager de la recevoir afin de connaître les obligations et les objectifs de cet apprentissage si elle ne trouve pas d'établissement pour l'accueillir.

## **3 – Election d'un délégué suppléant au S.I.A.E.P.**

Suite à la démission de M. Alain Moreau du conseil municipal, il faut procéder à l'élection d'un délégué suppléant au S.I.A.E.P.

M. Fabien JACQUEMINET propose sa candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**NOMME** Monsieur Fabien JACQUEMINET, délégué suppléant au S.I.A.E.P.

(Délibération DCM 2021-065)

#### 4 – Désignation d'un membre de la commission Voirie

Suite à la démission de M. Alain Moreau du conseil municipal, il faut procéder à la désignation d'un rapporteur pour la commission voirie-chemins  
M. Guillaume DESVAUX propose sa candidature.  
La commission Voirie-Chemins est composée des élus suivants :  
Guillaume DESVAUX (rapporteur), Christophe GIBIER, Fabien JACQUEMINET, Cédric COURTEAUX, Franck DANGLARD.

#### 5 – Comptes rendus des commissions et syndicats

- C.C.S.A. :

Le dernier conseil communautaire s'est déroulé le 15 juillet 2021.

M. le Maire reprend les éléments principaux de ce conseil :

- le centre de tir à l'arc est requalifié et un espace couvert supplémentaire va être construit entre le bâtiment existant et le nouveau bâtiment. Des aménagements doivent être apportés pour permettre un accès total aux athlètes handisport. Compte tenu des nouveaux aménagements et l'augmentation du coût des matériaux le budget est passé à 1 800 000€.

- 4000 nouvelles cartes de déchetteries ont été demandées. Les déchetteries de Brienon et de Seignelay ont un problème de gestion des déchets verts.

Le volume de déchets ramassé a augmenté de 7,5%, l'explication vient sûrement des périodes de confinement où les gens ont rangé. A partir de 2023, les déchets fermentescibles seront interdits dans les ordures ménagères.

La gestion des bouteilles en verre pose problème, il est envisagé de remettre en place les consignes de bouteille en verre. Le nettoyage des bouteilles est moins coûteux que la fabrication.

- Sur les installations SPANC vérifiées seules 0,68% s'avèrent être aux normes, sur les 3300 installations, 2300 ont été contrôlées.

- Eau et Assainissement : l'étude pour la reprise de la compétence eau et assainissement par la CCSA s'élève à environ 613 000€ subventionnée à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

- Police municipale mutualisée :

La réunion de bilan du 1<sup>er</sup> semestre 2021 s'est déroulée le 8 juillet 2021.

Sur la commune de Germigny, sept mains courantes ont été établies pour des problèmes de voisinage, de chien divaguant sur la voie publique, pour des interventions de sécurité publique. Les agents sont intervenus dans les 3 classes pour la sécurité routière. Le troisième agent de la police mutualisée recruté prend ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

- S.I.A.E.P. :

La réunion du SIAEP a eu lieu le 26 juillet 2021. Les travaux en cours et à prévoir ont été évoqués.

Une stagiaire a été reçue pendant presque deux mois.

Les horaires du secrétariat du SIAEP ont changé, le bureau est maintenant ouvert les lundis, mercredis et vendredis matins, il est fermé les mardis et les jeudis.

#### 6 – Informations et questions diverses

- Cérémonie Simonnot :

La cérémonie Simonnot se déroulera dimanche 22 août 2021.

Le rendez-vous est fixé à 10h30 au carrefour route des Croûtes et Vieux Champs. Aucune cérémonie ne sera célébrée à Saint-Florentin.

Un vin d'honneur sera servi à la mairie à l'issue de la cérémonie.

- Maisons fleuries :  
Les juges des communes de Butteaux et de Jaulges sont passés dans les rues de Germigny le samedi 10 juillet. La liste des lauréats a été établie selon une grille de notation. Les juges de Germigny se sont rendus quant à eux à Butteaux-La Chaussée et à Jaulges.
- Salle culturelle :  
L'Amitié Germignoise souhaite reprendre ses activités à la salle culturelle le jeudi après-midi. La municipalité confirme la mise à disposition de la petite salle le jeudi après-midi et rappelle que le ménage doit être effectué par leurs soins.
- Entretien autour de l'église :  
M. Christophe Gibier, conseiller municipal, indique que du lierre s'accroche sur les murs de l'église et que la gouttière près du caquetoir est obstruée.
- Vérifications des équipements sportifs :  
M. le Maire indique qu'une société s'est déplacée le 16 juillet pour effectuer la vérification des équipements sportifs et les aires de jeux de la commune. Quelques aménagements doivent être effectués.
- Entretien près des bennes rue de Chaumont :  
Mme Renée Durand, conseillère municipale, indique que le chemin près des bennes rue de Chaumont est très abimé, de nombreux trous se sont créés. Les abords des bennes sont pleins de mauvaises herbes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Germigny, pour y être affiché le 5 août 2021 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le maire  
Pascal FOURNIER

